

**COMPTE RENDU ET DELIBERATION DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT REMY DES MONTS du 28 mars 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit mars à 20 heures 15, le conseil municipal de cette collectivité, régulièrement convoqué en date du 21 mars 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe CHARTIER Maire.

<p>Date de convocation : 21/03/2019</p> <p>Date d'affichage procès-verbal de la réunion : 29/03/2019</p> <p>Nombre de conseillers En exercice : 14 Présents : 10 + 2 procurations</p>	<p>Présents : M. Philippe CHARTIER, Maire, Mmes : Fanny GISSELERE, Charlotte LETOURNEUR, MM : Hubert LECUREUR, Gilles MURAIL, Arnaud JUGLET, David PAYSAN, Thierry RUEL, Rémy YVON, Geoffrey PERRIN.</p> <p>Absent(es) excusé(es) : Mme CORBIN Elisabeth a donné procuration à David PAYSAN, Sabrina RICHARD a donné procuration à Philippe CHARTIER, M Jacky LALOI. Absent(e) : Mme Isabelle GOULETTE.</p> <p>Secrétaire de séance nommée : Charlotte LETOURNEUR Secrétaire administrative Catherine HARDOUIN GILOUPPE</p>
--	---

Le compte rendu de la réunion de conseil du 27 février 2019 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- ⇒ Vote du compte de gestion, compte administratif, et affectation des résultats 2018 du budget Assainissement
- ⇒ Vote du budget prévisionnel Assainissement 2019
- ⇒ Vote du compte de gestion, compte administratif, et affectation des résultats 2018 du budget lotissement Hameau des Ouches
- ⇒ Vote du budget prévisionnel Lotissement Hameau des Ouches 2019
- ⇒ Vote du compte de gestion, compte administratif, et affectation des résultats 2018 du budget prévisionnel principal
- ⇒ Vote des Subventions aux associations 2019
- ⇒ Inscription des devis en investissement 2019
- ⇒ Vote des taux d'impositions 2019
- ⇒ Vote du budget principal 2019
- ⇒ Groupement de commandes pour le programme voirie 2019
- ⇒ Questions diverses

<p>Délibération 2019-12</p>	<p align="center">VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 – BUDGET ASSAINISSEMENT</p>
--	---

Le conseil municipal

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice **2018** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2018**, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice **2018**. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délégation 2019-13	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET ASSAINISSEMENT
------------------------------	--

Nombre de membres en exercice : 14
 Nombre de membres présents : 09 (retrait du maire président)
 Nombre de membres votants : 10 (retrait du maire président)
 Pour : 10 –contre : 0 – abstention : 0

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Rémy YVON délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2018** dressé par Monsieur Philippe CHARTIER, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1-Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	ou déficit	ou excédent	ou déficit	ou excédent	ou déficit	ou excédent
Résultats reportés	5097,17			8 471,08 €	5 097,17 €	8 471,08 €
Opérations de l'exercice	17 560,55 €	25 036,07 €	23 358,50 €	17 218,09 €	40 919,05 €	42 254,16 €
TOTAUX	22 657,72 €	25 036,07 €	23 358,50 €	25 689,17 €	46 016,22 €	50 725,24 €
Résultats de clôture		2 378,35 €		2 330,67 €		4 709,02 €
Reste à Réaliser			511 302,77 €	521 439,00 €	511 302,77 €	521 439,00 €
TOTAUX CUMULES		2 378,35 €	511 302,77 €	523 769,67 €	557 318,99 €	572 164,24 €
RESULTATS DEFINITIFS	0,00 €	2 378,35 €		12 466,90 €		14 845,25 €

2-Constate, aussi bien pour la comptable principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice **2018** et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3-reconnait la sincérité des restes à réaliser

4-Arrête, à l'unanimité, les résultats définis tels que résumés ci-dessus

Délégation 2019- 14	VOTE DE L'AFFECTATION DE RESULTAT 2018– BUDGET ASSAINISSEMENT
-------------------------------	--

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l' affectation du résultat de fonctionnement **2018**

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat de l'exercice	7 475.52€
Résultats antérieurs reportés R 022 du compte administratif	- 5 097.17€
Résultats à affecter (déficit D002)	2 378.35€

Solde d'exécution cumulé d'investissement de	2 330.67€
Solde des restes à réaliser en investissement	6 758.34 €
Besoin de financement	0 €

Affectation	0€
Affectation en réserves R 1068 en investissement au minimum pour la couverture du besoin de financement	0€
DEFICIT ou EXCEDENT Reporté en exploitation D/R 002	2 378.35€

Délégation 2019- 15	VOTE DU BUDGET 2019 – BUDGET PREVISIONNEL ASSAINISSEMENT
------------------------	---

Le conseil municipal,

Après s'être assuré que le montant des soldes figurant au bilan de l'année 2018 aient été reportés,

Après s'être fait présenté le détail des dépenses et recettes du budget prévisionnel 2019

Considérant que le montant prévisionnel des dépenses et recettes

- 1- de la section d'exploitation s'équilibre à **21 569€**
- 2- de la section d'investissement s'équilibre à **636 702€**

APPROUVE, à l'unanimité, le budget primitif 2019.

Délégation 2019-16	VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 – BUDGET LOTISSEMENT HAMEAU DES OUCHES
-----------------------	--

Le conseil municipal

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice **2018** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2018**, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice **2018**. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délégation 2019-17	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET LOTISSEMENT HAMEAU DES OUCHES
-----------------------	---

Nombre de membres en exercice : 14
 Nombre de membres présents : 10 (retrait du maire)
 + 2 procurations
 Nombre de membres votants : 10 (retrait du maire)
 Pour : 10 –contre : 0 – abstention : 0

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Rémy YVON délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2018** dressé par Monsieur Philippe CHARTIER, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	ou déficit	ou excédent	ou déficit	ou excédent	ou déficit	ou excédent
Résultats reportés		0,00 €	38 220,00 €		38 220,00 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	39 694,32 €	39 694,32 €	19 299,00 €	38 220,00 €	58 993,32 €	77 914,32 €
TOTAUX	39 694,32 €	39 694,32 €	57 519,00 €	38 220,00 €	97 213,32 €	77 914,32 €
Résultats de clôture	0,00 €	0,00 €	19 299,00 €		19 299,00 €	
Reste à Réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS	39 694,32 €	39 694,32 €	19 299,00 €		19 299,00 €	

- 2- Constate, aussi bien pour la comptable principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice **2018** et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- 3- Arrête à l'**unanimité**, les résultats définis tels que résumés ci-dessus

Délibération 2019- 18	VOTE DU BUDGET 2019 – BUDGET LOTISSEMENT HAMEAU DES OUCHES
---------------------------------	---

Le conseil municipal,

Après s'être assuré que le montant des soldes figurant au bilan de l'année 2018 aient été reportés,

Après s'être fait présenté le détail des dépenses et recettes du budget prévisionnel 2019

Considérant que le montant prévisionnel des dépenses et recettes

3- de la section de fonctionnement s'équilibre à **25 000€**

4- de la section d'investissement s'équilibre à **19 299€**

APPROUVE, à l'unanimité, le budget primitif du lotissement Hameau des Ouches 2019

Délibération 2019- 19	VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 – BUDGET PRINCIPAL
---------------------------------	--

Le conseil municipal

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice **2018** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2018**, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice **2018**. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délégation 2019- 20	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL
------------------------	---

Nombre de membres en exercice : 14
 Nombre de membres présents : 09 (retrait du maire)
 1 procuration
 Nombre de membres votants : 10
 Pour : 10 –contre : 0 – abstention : 0

Le conseil municipal réuni sous la présidence de **Monsieur Rémy YVON** délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2018** dressé par Monsieur Philippe CHARTIER, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1-Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Considérant une erreur matérielle 2018 sur le compte 001 au lieu du 002 (+ 2 000€, soit prévision 96 049.93€, il convient de reprendre le déficit 2017 94 049.93€)

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		129 851,14	94 049,93		94 049,93	129 851,14
Opérations de l'exercice	405 149,49	543 488,47	150 954,20	122 734,50	556 103,69	666 222,97
TOTAUX	405 149,49	673 339,61	245 004,13	122 734,50	650 153,62	796 074,11
Résultats de clôture		268 190,12	122 269,63		122 269,63	268 190,12
Reste à Réaliser			14 018,19	10 045,00	14 018,19	10 045,00
TOTAUX CUMULES	405 149,49	673 339,61	259 022,32	132 779,50	664 171,81	806 119,11
RESULTATS DEFINITIFS		268 190,12	126 242,82			141 947,30

2-Constate, aussi bien pour la comptable principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice **2018** et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3-Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

5-Arrête les résultats définis tels que résumés ci-dessus.

Délégation 2019- 21	VOTE DE L'AFFECTATION DE RESULTAT 2018– BUDGET PRINCIPAL
------------------------	---

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l' affectation du résultat de fonctionnement **2018**

Le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Et compte tenu d'une erreur matérielle de la DM 2018-51 (2000€ imputé au 001 au lieu du 022)

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice	138 338.98€
Résultats antérieurs reportés R 022 du compte administratif	129 851.14€
Résultats à affecter	268 190.12€
Solde d'exécution cumulé d'investissement de	-122 269.63€
Solde des restes à réaliser en investissement	-3 973.19€
Besoin de financement	126 242.82€
Affectation	268 190.12€
Affectation en réserves R 1068 en investissement au minimum pour la couverture du besoin de financement	126 242.82€
Report en exploitation R 002	141 947.30€

Délibération
2019- 22

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019

Comme Chaque année, le conseil vote, à l'unanimité, les subventions aux associations comme suit :

ASSOCIATIONS ST REMY DES MONTS	2019	Retrait membres Présents	Présents votants	vote pour	vote contre	abstentions
Amicale des parents d'élèves de la Dive	150,00 €		10	12		
Association sports et loisirs ASEL (Tennis) de St Rémy des Monts	150,00 €	1	9	11		
Ass scolaire Intercommunale de la Dive	150,00 €		10	12		
Cantine scolaire	1 000,00 €		10	12		
Comité des Fêtes	550,00 €	3	7	9		
Coopérative scolaire de St Rémy des Monts	150,00 €		10	12		
Amicale des Anciens combattants	150,00 €		10	12		
L'association de la Pêche Rémymontaise	150,00 €		10	12		
AUTRES ASSOCIATIONS EXTERIEURES						
Groupement et embellissement du canton de Mamers	50,00 €		10	12		
Comice Agricole de Mamers-(pas prévu en 2019) à voir ultérieurement	0,00 €		10	12		
Concours animaux de viande	100,00 €		10	12		
La Gaule du Saosnois	100,00 €		10	12		
Art et fléchir /2019 demande excepplle pour 5 ans de l'association	300,00 €	1	9	6		5
Ass pour le Don du Sang bénévole du canton de Mamers	50,00 €		10	12		
Asidpa,Mamers : Ass de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées Jules verne	45,00 €		10	12		
ADMR Maison des services ADMR Saosnois et Marollais rue du Fort 72600 MAMERS	40,00 €		10	12		
Résidents de l'HEPAD Marolles : pour organisation loisirs, animatic	40,00 €		10	12		
Croix rouge Française	45,00 €		10	12		
VMEH de l'Orne (Mamers) : visite des malades dans les établissen	40,00 €		10	12		
Ass dple infirmes cérébraux IMC Sarthe	40,00 €		10	12		
AFM Ass Française contre les myopathies	45,00 €		10	12		
ADAPT centre de rééducation porfessionnelle 1 bd de maule 7250 \$	45,00 €		10	12		
AFSEP : sclérose en plaques- 31700 blagnac	40,00 €		10	12		
AFSA : syndrome d'Angelman / personnes atteintes de déficience intellectuel et moteur, épilepsie, etc...	40,00 €		10	12		
ADEPEI (Ass Départemental des amis et des parents de persennes ayant un handicap mental	40,00 €		10	12		
Mutilés de la voix- visite des malades et interventions écoles infirm	40,00 €		10	12		
	3 550,00 €					

Délégation 2019- 23	PROPOSITIONS EN INVESTISSEMENT 2019
------------------------	--

Le maire propose au conseil d'inscrire en section d'investissement les estimations suivantes étudiées,

Le conseil **vote à 11 voix pour, 1 abstention au budget 2019** les propositions ci-dessus et charge le maire de solliciter ou signer les devis les pièces nécessaires à la réalisation de ces projets.

2051	Brevets licences concessions SEGILOG - augmentation 2015 - augmentation 2019 + rar	3 000,00 €
Total 20	TOTAL CHAPITRE 020	3 000,00 €
2183	Bureautique : destructeur, cisaille + antivirus /2019 Divers	500,00 €
2188-21758	Panneaux 2019 Bois Bezard	338,00 €
2188	chaises et tables cantine - 2019 chaises tables salle voir fin année DM compris dans construction TTC	
21758-2188	Perceuse, tronçonneuse, souffleur, taille haie /2019 RAR tronçonneuse- réglé sur 2019	528,62 €
2188	Écoles panneau affichage	600,00 €
2188	Jardinières pots de fleurs	100,00 €
	TOTAL CHAPITRE 21	2 066,62 €
2312	Redorure monument aux morts	2 300,00 €
	Total 2312	2 300,00 €
2313	Radiateur logements les charmilles - allée du tramway	5 000,00 €
2313	Réfection étage peinture N°4 les charmilles + sol n°1	7 000,00 €
2313	MO + DIVERS Chauffage Salle / rar	8 520,00 €
2313	Pose de gouttières hangar	2 050,00 €
2313	Travaux extension salle -chauffage - TTC Récup tva 2021 (voir prêt relais) et après appel offres	780 000,00 €
	TOTAL 2313	802 570,00 €
2315	Voirie programme annuel	37 000,00 €
2315	2019 :2018 rar Retour prise en charge txv VC	3 288,00 €
2315	Poteaux éclairage public accidentés / compensation recettes assurances/2019 Garderie et 44 rue Vairais	2 200,00 €
2315	Éclairage public garderie + branchement coffret espace J,leveque	7 016,00 €
2315	Passages piétons 2018 réfection/ 2019 après reprise du rondpoint par département	5 000,00 €
2315	total 2315	54 504,00
Total 23	TOTAL INVESTISSEMENTS	864 440,62 €

Délégation 2019- 23 bis	ECLAIRAGE PUBLIC GARDERIE- PASSAGES PIETONS ROND-POINT-DEMANDE AIDE AMENDES DE POLICE-
----------------------------	---

Considérant les investissements votés, et notamment

1-la pose de candélabre rue du Montgrignon au niveau de la garderie pour un montant de 4 386.20€ H.T

2-le traçage de passages piétons autour du rond-point suite à réfection de la chaussée par le département pour un montant estimatif de 5 000€ H.T

le conseil municipal, à l'unanimité, **CHARGE** le maire de solliciter une participation du département au titre des amendes de police

-Délibération 2019-24	VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS 2019
---------------------------------	---

Considérant l'évolution des bases, et après vote, le conseil **DECIDE** de maintenir les taux d'imposition **2019** comme suit :

Taxe d'habitation	18.80%
Taxe foncière Bâti	11.90%
Taxe foncière non bâti	31.85%

Soit un produit attendu **de 213 770€**

Et un produit nécessaire de 178 833€ à l'équilibre du budget compte tenu de :

- Allocations compensatrices pour **13 189 €**
- Prélèvement GIR pour **46 573 €**

Délibération 2019- 25	VOTE DU BUDGET 2019 – BUDGET PREVISIONNEL PRINCIPAL
---------------------------------	--

Le conseil municipal,

Après s'être assuré que le montant des soldes figurant au bilan de l'année 2018 aient été reportés,

Après s'être fait présenté le détail des dépenses et recettes du budget prévisionnel 2019

Considérant que le montant prévisionnel des dépenses et recettes

- 5- de la section de fonctionnement s'équilibre à **677 389€**
- 6- de la section d'investissement s'équilibre à **1 056 811€**

APPROUVE, après vote, 11 pour, 1 abstention, le budget primitif 2019

Délibération 2019-26	GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2019
--------------------------------	--

Vu les articles L 2113-6 à L 2113-8 du Code de la Commande Publique, relatifs aux marchés publics,

Vu le contenu du projet de convention de groupements de commandes,

Monsieur le Maire informe qu'afin de faciliter la mutualisation des procédures de marchés et de contribuer à la réalisation d'économies sur les travaux. Il est proposé de constituer un groupement de commande pour la réalisation des travaux de voirie 2019.

Dans ce cadre, il convient de désigner un représentant pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement. Celui-ci est élu parmi les membres de la commission d'appel d'offres de la commune ayant voix délibérative. En plus du membre titulaire est désigné un membre suppléant.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes pour les travaux de voirie communaux,

APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes,

ACCEPTE que la commune de **THOIGNE** soit désignée coordonnateur du groupement, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur,

ACCEPTE que le coordonnateur notifie le marché via son profil d'acheteur, après signature par chaque membre du groupement,

ELIT M Philippe CHARTIER, en tant que membre titulaire et **M Rémy YVON** en tant que **membre suppléant** pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes,

AUTORISE le Maire à signer la convention de groupement de commandes à intervenir avec les communes candidates, et toutes les pièces nécessaires, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération
2019-27

**ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MISE EN PLACE
D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES**

Monsieur le maire informe le conseil municipal du projet du département de la Sarthe de mise en place d'un groupement de commandes pour l'installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Exposé : A l'échelle du département, il est proposé aux communes de déployer sur leur territoire, des bornes électriques La durée du groupement pourrait être de 5 ans.

Le conseil départemental souhaite connaître les intentions des communes dans un avenir plus ou moins proche pour le déploiement de ce type de matériel et si la commune serait intéressée pour intégrer ce groupement de commandes que le département propose de mettre en place. L'intégration à ce groupement permettrait de bénéficier d'un accord cadre, piloté par le département, de fourniture et pose de bornes de recharge de véhicules électriques. Le service des réseaux du département assurerait la mise en œuvre des opérations en tant que coordonnateur du groupement.

Cette intégration au groupement de **commande n'engendrera pas de charge financière pour la collectivité s'il n'est pas fait appel aux prestations proposées.**

Cette intégration doit être effective dès le début de l'accord cadre pour pouvoir bénéficier des marchés qui seraient passés dans ce cadre.

L'organisation envisagée de la maîtrise d'ouvrage :

-La commune décide de participer à la démarche groupée proposée par le département 72

-Le Conseil municipal décide de valider la convention constitutive de groupement de commandes, conformément à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics en vue de l'installation sur son territoire d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques

-La commune accepte de désigner comme coordonnateur de ce groupement de commandes le département de la Sarthe

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré et vote : **11 pour et 1 abstention**

DÉCIDE

- D'entrer dans le groupement de commandes créé en vue de déployer un réseau d'infrastructures de recharge de véhicules électriques
- De valider la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe et d'autoriser le Maire à signer
- De désigner le Département de la Sarthe comme coordonnateur de ce groupement de commandes
- S'engage à voter les crédits nécessaires dès qu'il aura eu connaissance de l'inscription du projet

Questions diverses

GDON

Compte tenu de frais de garde de compte bancaire importants et vu le montant de la subvention annuelle versée, cette dernière ne sera plus versée à l'association mais l'adhésion au GDON sera directement prise en charge par la commune.

PLUVIAL : fuite rue du tertre

La fuite étant toujours présente dans la cave de la parcelle A 252, une exploration supplémentaire du réseau a été nécessaire (800€). Cette action a permis de déterminer la cause : présence d'une source dans la cave. Les travaux nécessaires à la réparation de la fuite seront à la charge du propriétaire.

CCAS

Mme HAMELIN Antoinette a démissionné au poste de membre élu du CCAS.

Un courrier a été transmis aux associations d'insertion pour nomination dans un délai de deux mois. A défaut de pouvoir représenter une association d'insertion, une personne pourra être nommée sans lien avec une association.

PEUPLIERS

Un second devis pour l'abattage des peupliers a été reçu pour un montant de 7 080€. Le conseil a décidé d'inscrire ces travaux au budget 2019 et de confier l'abattage au premier devis reçu de l'entreprise GAIO en septembre prochain pour un montant de 3 120€. Le locataire sera contacté pour connaître la période appropriée. Les éventuelles branches restantes seront retirées soit par la commune soit à des particuliers après appel d'offres.

BATIMENTS

Dans le cadre des demandes de financements DETR ET DSIL pour les travaux d'extension de la salle communale et réhabilitations de chauffage, la Sous-Préfecture a accusé réception du dossier complet, permettant ainsi de commencer l'opération. Néanmoins, cette attestation ne vaut pas décision d'attribution.

TOUR DE TABLE :

VOIRIE

Suite aux inscriptions budgétaires, M.YVON signale qu'un second aco drain serait à prévoir au regard de la propriété A 323.

Panneau GR 235

Plusieurs membres du conseil signalent que le panneau implanté au départ du GR 235 n'est pas toujours compris par les randonneurs qui hésitent à l'emprunter. L'arrêté explicite a été posé en dessous du panneau - A voir si un panneau avec marcheurs serait utile.

La séance est levée à 24 h.

Délibérations du 28 mars 2019 du n°12 au n°27

2019-12	N7-1-FINANCES-	VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 – BUDGET ASSAINISSEMENT
2019-13	N7-1-FINANCES -	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET ASSAINISSEMENT
2019-14	N7-1-FINANCES -	VOTE DE L'AFFECTATION DE RESULTAT 2018– BUDGET ASSAINISSEMENT
2019-15	N7-1-FINANCES -.	VOTE DU BUDGET 2019 – BUDGET ASSAINISSEMENT
2019-16	N7-1-FINANCES	VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 – BUDGET LOTISSEMENT HAMEAU DES OUCHES

2019-17	N7-1-FISCALITE	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET LOTISSEMENT HAMEAU DES OUCHES
2019-18	N7-1-FINANCES	VOTE DU BUDGET 2019 – BUDGET LOTISSEMENT HAMEAU DES OUCHES
2019-19	N7-1-FINANCES	VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 – BUDGET PRINCIPAL
2019-20	N7-1-FINANCES	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL
2019-21	N7-1-FINANCES	VOTE DE L’AFFECTATION DE RESULTAT 2018– BUDGET PRINCIPAL
2019-22	N7-1-SUBVENTIONS	VOTE DES SUBVENTIONS 2019
2019-23	N7-1-FINANCES	VOTE DES PROPOSITIONS EN INVESTISSEMENT 2019
2019-23 BIS	N7-5-FINANCES	ECLAIRAGE PUBLIC GARDERIE ET PASSAGES PIETONS ROND POINT –DEMANDE AMENDES DE POLICE
2019-24	N7-2-FISCALITE	VOTE DES TAUX D’IMPOSITIONS 2019
2019-25	N7-1-FINANCES	VOTE DU BUDGET 2019 – BUDGET PRINCIPAL
2019-26	N8-3-VOIRIE	GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE- 2
2019-27	N8-7-TRANSPORTS	BORNE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Autres objets abordés sans décisions :

- GDON
- Pluvial rue du Tertre
- CCAS
- Peupliers
- Bâtiments : accusé réception demande Detr -Dsil
- Voirie aco drain
- Panneau GR 235

LISTE EMAGEMENTS		SIGNATURES
maire	CHARTIER Philippe	
1er adjoint	YVON Rémy	
2me adjoint	LEUREUR Hubert	
3ème adjoint	CORBIN Élisabeth	Excusée procuration à David PAYSAN
4ème adjoint	PAYSAN David	
Conseiller municipal	JUGLET Arnaud	
Conseiller municipal	LALOI Jacky	Excusé
Conseiller municipal	PERRIN Geoffrey	
Conseiller municipal	RICHARD Sabrina	Excusée procuration à Philippe CHARTIER
Conseiller municipal	LETOURNEUR Charlotte	
Conseiller municipal	RUEL Thierry	
Conseiller municipal	GISSELERE Fanny	
Conseiller municipal	GOULETTE Isabelle	Absente
Conseiller municipal	MURAIL Gilles	